ANNEXE V

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Nordea 1 - Global Climate and Environment Fund

Identifiant d'entité juridique: 549300JJG1N66HM3TH21

Objectif d'investissement durable

Par investissement durable , on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

● ● ☑ **Oui**

☑ Il a **réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :** 97 %

- ☑ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☑ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☑ Il a **réalisé des investissements durables ayant un objectif social:** 85 %

● ○ ☐ **Non**

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales** et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Le fonds visait à créer un impact environnemental positif en investissant dans des entreprises qui participent à des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental en raison de leur contribution à un ou plusieurs des ODD des Nations unies. La taxinomie de l'UE fournit un cadre pour l'évaluation de la durabilité environnementale des activités économiques et, dans la mesure où des données fiables étaient disponibles, les critères d'examen technique de la taxinomie ont servi de point de référence pour l'évaluation des investissements durables sur le plan environnemental.

Le fonds utilise un indice de référence qui n'est pas aligné sur son objectif durable.

Six objectifs environnementaux ont été identifiés par la taxinomie de l'UE : atténuation du changement climatique ; adaptation au changement climatique ; utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ; transition vers une économie circulaire ; prévention et contrôle de la pollution ; protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes et dresse un inventaire des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental à des fins d'investissement. Les entreprises sont sélectionnées et évaluées au regard de l'alignement de leurs activités avec les objectifs de la taxinomie de l'UE, dans la mesure où les données étaient disponibles et de qualité suffisante. En fonction de la disponibilité des opportunités d'investissement réalisables, le fonds peut avoir contribué à l'un ou l'autre des objectifs environnementaux définis dans le règlement relatif à la taxinomie.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Valeur de l'élément de mesure	Éligibilité	Couverture
ODD 9 - Industrie, innovation et infrastructure	Bâtir des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	29,55 % du chiffre d'affaires financé	97,51 %	95,78 %
ODD 11 - Villes et communautés durables	Faire en sorte que les villes et les communautés soient ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables	14,45 % du chiffre d'affaires financé	97,51 %	97,51 %
ODD 12 - Consommation et production responsables	Établir des modes de consommation et de production durables	6,79 % du chiffre d'affaires financé	97,51 %	97,51 %
% d'alignement sur la taxinomie de l'UE	L'alignement sur la taxinomie de l'UE est utilisé pour mesurer la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui est aligné sur la taxinomie de l'UE	4,90 % d'alignement sur la taxinomie de l'UE	97,33 %	95,66 %

Éligibilité : la proportion des actifs du produit financier (par rapport à la VNI), qui rentrent dans le périmètre de l'indicateur.

Couverture : la proportion des actifs du produit financier (par rapport à la VNI), pour lesquels des données sont disponibles pour présenter l'indicateur.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Période de référence	Valeur de l'élément de mesure	Éligibilité	Couverture
ODD 9 - Industrie, innovation et infrastructure	Bâtir des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	2022	29,55 % du chiffre d'affaires financé	97,51 %	95,78 %
ODD 11 - Villes et communautés durables	Faire en sorte que les villes et les communautés soient ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables	2022	14,45 % du chiffre d'affaires financé	97,51 %	97,51 %
ODD 12 - Consommation et production responsables	Établir des modes de consommation et de production durables	2022	6,79 % du chiffre d'affaires financé	97,51 %	97,51 %
% d'alignement sur la taxinomie de l'UE	L'alignement sur la taxinomie de l'UE est utilisé pour mesurer la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui est aligné sur la taxinomie de l'UE	2022	4,90 % d'alignement sur la taxinomie de l'UE	97,33 %	95,66 %

Éligibilité : la proportion des actifs du produit financier (par rapport à la VNI), qui rentrent dans le périmètre de l'indicateur.

Couverture : la proportion des actifs du produit financier (par rapport à la VNI), pour lesquels des données sont disponibles pour présenter l'indicateur.

Dans la mesure où aucun rapport couvrant les précédentes périodes n'est disponible, cette section fournit des informations portant uniquement sur la période de rapport en cours.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Les investissements durables ont fait l'objet d'un filtrage visant à garantir qu'ils n'ont pas causé de préjudice important à tout autre objectif social ou environnemental (« test DNSH »), tel que défini dans la taxinomie de l'UE, ou à l'un des ODD des Nations Unies.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

  Nordea Asset Management (NAM) a mis au point une méthodologie quantitative exclusive ayant permis d'évaluer l'incidence environnementale et sociale de l'univers d'investissement de NAM (principalement des investissements directs) à l'aide de plusieurs indicateurs des principales incidences négatives (« PIN ») tirés du tableau 1 et/ou du tableau 2 et/ou du tableau 3 de l'annexe 1 des NTR du SFDR (l'« outil PIN »). Cette méthodologie a utilisé diverses sources de données afin de veiller à ce que la performance des entreprises bénéficiaires des investissements ait été correctement analysée. Les indicateurs des PIN ont été évalués dans l'outil PIN de NAM et les résultats représentaient une partie importante du test DNSH.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:***

  L'alignement des investissements durables sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme a été confirmé dans le cadre du processus d'identification des investissements durables à l'aide de l'outil PIN de Nordea Asset Management.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs spécifiques des PIN qui ont été pris en considération pour ce fonds étaient :

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Valeur de l'élément de mesure	Éligibilité	Couverture
Émissions de gaz à effet de serre « GES »	Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	717.472 tCO2e	97,39 %	97,32 %
		Émissions de GES de niveau 2	231.710 tCO2e	97,39 %	97,32 %
		À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de niveau 3	4.242.940 tCO2e	97,39 %	96,57 %
		Émissions totales de GES	949.182 tCO2e	97,39 %	97,32 %
	Empreinte carbone	Empreinte carbone	98 tCO2e / million d'euros investi	97,39 %	97,32 %
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	410 tCO2e / million d'euros de chiffre d'affaires détenu	97,39 %	97,39 %
	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	8,59 % d'investissements dans des combustibles fossiles	97,39 %	91,36 %
	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables	78,15 % de consommation d'énergie non renouvelable	97,39 %	67,78 %
			87,40 % de consommation d'énergie non renouvelable	97,39 %	6,29 %

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Valeur de l'élément de mesure	Éligibilité	Couverture
Émissions de gaz à effet de serre « GES »	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Agriculture, sylviculture et pêche (A)	0,00 GWh / million d'euros de chiffre d'affaires	0,00 %	0,00 %
		Industries extractives (B)	0,00 GWh / million d'euros de chiffre d'affaires	0,00 %	0,00 %
		Industrie manufacturière (C)	1,31 GWh / million d'euros de chiffre d'affaires	55,92 %	53,96 %
		Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (D)	0,59 GWh / million d'euros de chiffre d'affaires	8,73 %	7,94 %
		Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution (E)	0,73 GWh / million d'euros de chiffre d'affaires	13,00 %	11,59 %
		Construction (F)	0,25 GWh / million d'euros de chiffre d'affaires	3,45 %	3,45 %
		Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (G)	0,00 GWh / million d'euros de chiffre d'affaires	0,00 %	0,00 %
		Transports et entreposage (H)	0,41 GWh / million d'euros de chiffre d'affaires	2,48 %	2,48 %
		Activités immobilières (L)	0,00 GWh / million d'euros de chiffre d'affaires	0,00 %	0,00 %
Biodiversité	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité	0,12 % avec un impact négatif	97,39 %	95,00 %
Eau	Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,47 tonne / million d'euros investi	97,39 %	7,92 %
Déchets	Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,50 tonne / million d'euros investi	97,39 %	62,62 %

QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Valeur de l'élément de mesure	Éligibilité	Couverture
Questions sociales et de personnel	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,00 % impliqués dans des violations	97,39 %	97,39 %
	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,00 % sans politique	97,39 %	87,37 %
	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	Écart de rémunération de 5,01 %	97,39 %	16,62 %
	Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/ hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	32,40 % (administratrices / total des administrateurs)	97,39 %	96,77 %
	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,00 % d'implication	97,39 %	93,16 %

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS ET SUPRANATIONAUX

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Valeur de l'élément de mesure	Éligibilité	Couverture
Environnementaux	Intensité de GES des émetteurs souverains	Intensité de GES des pays d'investissement	S/O	S/O	S/O
Sociaux	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	S/O	S/O	S/O
			S/O	S/O	S/O
Gouvernance	Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	S/O	S/O	S/O

Éligibilité : la proportion des actifs du produit financier (par rapport à la VNI), qui rentrent dans le périmètre de l'indicateur.

Couverture : la proportion des actifs du produit financier (par rapport à la VNI), pour lesquels des données sont disponibles pour présenter l'indicateur.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 1er janvier 2022 - 31 décembre 2022

Investissements les plus importants	Secteur	Actifs	Pays
Republic Services	Industrie	4,91 %	États-Unis
Waste Management	Industrie	4,06 %	États-Unis
Linde	Matériaux de base	3,58 %	Royaume-Uni
Air Liquide	Matériaux de base	3,41 %	France
Muenchener Rueckversicherungs-Gesellschaft AG in M	Finance	2,85 %	Allemagne
National Grid	Services aux collectivités	2,67 %	Royaume-Uni
Fortis Inc/Canada	Services aux collectivités	2,59 %	Canada
ASML Holding	Technologies	2,30 %	Pays-Bas
Synopsys	Technologies	2,28 %	États-Unis
Eversource Energy	Services aux collectivités	2,25 %	États-Unis
Emerson Electric	Industrie	2,16 %	États-Unis
Packaging Corp of America	Industrie	2,06 %	États-Unis
Roper Technologies	Technologies	1,97 %	États-Unis
International Flavors & Fragrances	Matériaux de base	1,90 %	États-Unis
Chart Industries	Industrie	1,87 %	États-Unis

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

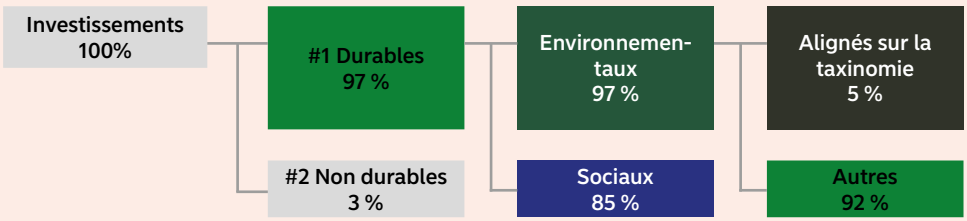

La catégorie #1 Durables couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie #2 Non durables inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

Le produit comporte des investissements ayant un objectif à la fois environnemental et social. Un même investissement peut contribuer à la fois à un objectif environnemental et social, ce qui peut donner lieu à une allocation totale s'élevant à plus de 100 %. Il n'y a pas de priorisation des objectifs environnementaux et sociaux, et la stratégie ne cible aucune allocation spécifique ou proportion minimale pour l'une ou l'autre de ces catégories. Le processus d'investissement tient compte de la combinaison des objectifs environnementaux et sociaux en laissant au gestionnaire la flexibilité de les allouer en fonction de la disponibilité et de l'attrait des opportunités d'investissement.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Actifs
Industrie	40,69 %
Matériaux de base	17,30 %
Technologies	16,94 %
Services aux collectivités	10,09 %
Consommation non cyclique	4,14 %
Consommation cyclique	4,08 %
Finance	3,48 %
Liquidités	2,28 %
Énergie	0,99 %
Total	**100,00 %**

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

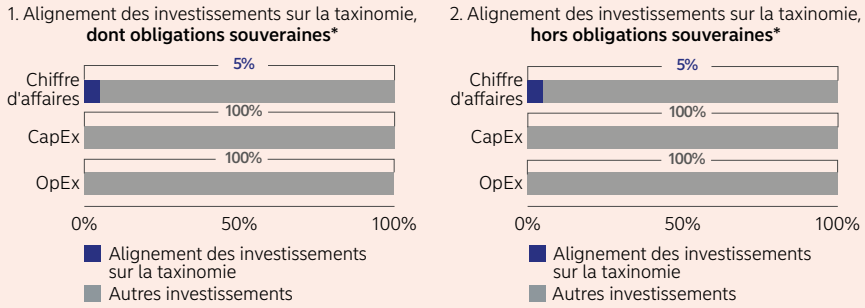

* *Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines*

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

L'évaluation de l'alignement sur la taxinomie est actuellement réalisée à l'aide de données provenant de fournisseurs tiers ainsi que de données autodéclarées par les entreprises bénéficiaires lorsqu'elles sont disponibles. Des outils et des processus exclusifs ont été mis au point afin d'évaluer le préjudice important et des normes sociales minimales.

La méthodologie appliquée par les fournisseurs de données tiers évalue la manière dont les entreprises sont impliquées dans des activités économiques qui contribuent de manière substantielle à un objectif environnemental tout en ne causant pas de préjudice important à d'autres objectifs durables et en respectant des normes sociales minimales. L'alignement sur la taxinomie de l'investissement est basé sur le pourcentage du chiffre d'affaires exposé ou potentiellement exposé à des activités alignées sur la taxinomie. Les méthodologies des fournisseurs de données varient et les résultats peuvent ne pas être totalement alignés tant que les données publiques font défaut et que les évaluations s'appuient en grande partie sur des données équivalentes.

Nous donnons la priorité à l'utilisation de données autodéclarées lorsqu'elles sont disponibles. Lorsque des fournisseurs de données sont utilisés pour fournir des données équivalentes, NAM a mené une procédure de due diligence portant sur la méthodologie du fournisseur de données.

La conformité des investissements avec la taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une assurance par des auditeurs ou d'un examen par des tiers. Les méthodologies des fournisseurs de données varient et les résultats peuvent ne pas être totalement alignés tant que les données publiques font défaut.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Type d'activité	Actifs
Activités transitoires	0,00 %
Activités habilitantes	0,00 %
Total	**0,00 %**

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Période de référence	Investissements alignés sur lataxinomie
2022	4,90 %

Dans la mesure où aucun rapport couvrant les précédentes périodes n'est disponible, cette section fournit des informations portant uniquement sur la période de rapport en cours.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE était de 92 %.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social était de 85 %.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les liquidités peuvent avoir été détenues à titre accessoire ou à des fins d'équilibrage des risques. Le fonds peut avoir eu recours aux instruments dérivés et à d'autres techniques aux fins décrites dans les « Descriptions des fonds » du prospectus. Cette catégorie peut également avoir inclus des titres pour lesquels les données pertinentes ne sont pas disponibles. Le respect de certaines normes sociales minimum par lesdits investissements a fait l'objet d'une évaluation.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre l'objectif d'investissement durable du fonds ont été surveillés et documentés sur une base régulière.